

# Bulletin mensuel : (1er février 1892)

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **13 (1892)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134395>

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**BULLETIN MENSUEL** (1<sup>er</sup> février 1892<sup>1</sup>).

On écrit du **Caire** au *Journal des Débats* : L'administration française des musées et fouilles d'Égypte a commencé l'année sous d'heureux auspices. M. Grébaut vient de découvrir une tombe royale appartenant à la XVIII<sup>me</sup> dynastie. Pareille aubaine est extrêmement rare, et le caractère un peu étrange du souverain dont on a retrouvé la sépulture en rehausse encore l'intérêt. Il s'agit d'un certain Khou-en-Aten, qui, inquiet des empiétements sans cesse grandissants du collège des prêtres d'Ammon sur le domaine politique, chercha à s'en affranchir, en décapitalisant Thèbes afin d'enlever à Ammon son caractère de divinité nationale et d'en faire un simple dieu de province. Il vint fixer sa résidence près du village actuel de Tell-el-Amarna, entre Siout et Minieh, sur la rive droite du Nil et y établit le culte d'Aten (le disque solaire). Cette tentative de réaction contre l'influence sacerdotale n'aboutit point. La mort de Khou-en-Aten anéantit son œuvre. Thèbes redevint capitale, et le Dieu Aten tomba dans l'oubli. Le pouvoir des prêtres d'Ammon continua de grandir jusqu'au moment où ceux-ci se sentirent assez forts pour se substituer à la royauté et fonder la XXI<sup>me</sup> dynastie. De nombreuses fouilles avaient déjà été pratiquées à Tell-el-Amarna : mais l'on n'avait encore mis au jour que les tombeaux de hauts fonctionnaires ou de grands officiers de la couronne. C'est la sépulture de Khou-en-Aten lui-même, sur laquelle M. Grébaut a mis la main. Elle se compose d'une galerie, longue d'environ 50 mètres, sur laquelle s'embranchent deux couloirs, l'un direct et l'autre coudé, aboutissant à plusieurs chambres sépulcrales, destinées à la reine et à une fille du roi, Aten-Magt. La galerie principale se termine par une salle quadrangulaire, soutenue par quatre piliers et qui devait contenir le tombeau royal. Le sarcophage est en morceaux, l'hypogée ayant été violé dans les temps anciens, si bien que, pour retrouver le sol primitif, il y aura des déblais à exécuter sur environ 3 mètres de profondeur. Les premières recherches ont toutefois permis de constater sur les murailles l'existence d'images et d'inscriptions dans la chambre du roi aussi bien que dans celle d'Aten-Magt. La couleur a disparu, mais le relief est encore très net. La découverte de M. Grébaut

<sup>1</sup> Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

est donc des plus précieuses et promet de jeter un jour nouveau sur l'histoire d'un règne peu connu.

Un correspondant du *Journal des Débats* a fourni à ce journal des renseignements plus complets que ceux que nous avons publiés dans notre dernier numéro, sur les prisonniers du mahdi et sur l'état de l'ancien **Soudan égyptien**. Après avoir été pris par les mahdistes, les Pères furent chargés de chaînes, et les Sœurs, contraintes de se marier pour la forme, furent forcées de vivre comme des musulmanes. En août 1884, les Pères Ohrwalder, Rossignoli et Bonomi furent débarrassés de leurs chaînes. Après la prise de Khartoum, au commencement de 1885, tous les prisonniers blancs, dont Olivier Pain faisait partie, furent transférés à Omdurman, ville située en face de Khartoum sur la rive gauche du Nil. Olivier Pain fit le trajet, monté sur le même chameau que la sœur Élisabeth Venturini. Déjà atteint d'une fièvre pernicieuse, qui lui laissait peu de chance de salut, le voyage ne fit qu'empirer son état, et bientôt, exténué de souffrances, il tomba de son chameau. Les mahdistes, le voyant agoniser, l'enterrirent dans le sable avant qu'il eût rendu le dernier soupir. Les Pères vécurent en demi-captivité, travaillant pour gagner leur nourriture à divers métiers, jusqu'au mois de novembre dernier. A ce moment, ils virent arriver un émissaire de Mgr Sogaro, directeur de la Mission catholique du Caire, le cheik Ahmed-el-Hassan, qui avait passé avec celui-ci un contrat, aux termes duquel il devait toucher, à son retour, 2,500 fr. par captif chrétien ramené sain et sauf. Depuis la chute de Khartoum, la Mission catholique africaine n'avait jamais perdu de vue la délivrance des prêtres et religieuses retenus par le mahdi. Elle entretenait sur les frontières, au prix de lourds sacrifices, des émissaires chargés de la renseigner sur l'état du Soudan, et sur toutes les chances possibles d'enlever quelques-uns des captifs. A diverses reprises, Mgr Sogaro a été assez heureux pour sauver plusieurs de ses missionnaires, et il a déjà consacré une soixantaine de mille francs à cette noble cause. Sitôt après s'être entendu avec lui, Ahmed-el-Hassan se mit en route pour Omdurman comme un simple marchand, porteur toutefois de lettres destinées à le faire reconnaître. Arrivé dans la capitale du mahdi, Ahmed-el-Hassan dut prendre les plus grandes précautions pour ne pas éveiller les soupçons des espions. Les préparatifs de l'évasion furent longs et difficiles : ce ne fut que le 29 novembre dernier que, profitant d'une nuit sombre et pluvieuse, il put faire sortir de la ville le Père Ohrwalder et les deux religieuses, Catharina Chimarini et Élisabeth Venturini, et les conduire dans l'endroit où il avait caché ses chameaux. Les fugitifs marchèrent pendant trois jours et trois nuits sans

se reposer et sans prendre de nourriture. Épuisés, ils s'arrêtèrent à deux heures environ de Berber. Aux environs de cette ville, ils durent prendre de grandes précautions pour ne pas se laisser voir et passer sur la rive opposée du Nil pour gagner Abou-Hamed. Grâce à quelques thalaris donnés à un batelier, ils réussirent à passer le Nil sans être reconnus. Ils reprirent leur course et firent la rencontre d'un garde-chameaux au service du mahdi, qui prit le cheik pour un marchand d'esclaves et voulut le rançonner. Mais l'exhibition opportune d'un remington calma la colère du garde, qu'apaisa complètement, du reste, un bakechich de quelques thalaris. Enfin les fugitifs purent gagner Abou-Hamed, où ils se trouvèrent en sûreté au milieu des gens du cheik Salegh, qui leur donna des vivres et des guides pour leur faciliter la traversée du désert jusqu'à Korosko. Arrivés à Bir-Mourat, ou Puits Amers, ils prirent trois jours de repos afin de continuer leur route vers Korosko, où ils arrivèrent le 13 décembre. Quelques jours après ils étaient à Siout, et y prenaient le chemin de fer pour le Caire.

Dans une lettre adressée du Caire au directeur du journal autrichien le *Vaterland*, le P. Ohrwalder donne les détails suivants : Sont encore captifs à Omdurman, Don Paolo Rossignoli, Giuseppe Regnatto, Térésa Grigolini, Slatin-Bey, M. Neufeld, 19 Grecs, 8 Syriens et 3 Israélites. Le fils du consul Hansal est mort à Galabat, il y a environ trois ans; Ernest, le fils de M. Marno, âgé d'environ douze ans, vit avec sa mère Catherine à Omdurman. Cette ville compte de 120,000 à 150,000 habitants, mélange de toutes les tribus du Soudan. Outre le successeur du mahdi, le calife Abdoullah, il s'y trouve deux autres califes, Ali-El-Faruhi et Ali-El-Karey, dit El-Chalif-El-Chérif. L'armée se compose de 2000 esclaves. Khartoum est complètement détruit; les ruines des édifices sont couvertes d'une végétation luxuriante; seuls le bâtiment de la Mission et le palais du gouvernement sont encore debout. Quant aux provinces, en voici les points les plus intéressants : le Darfour est abandonné. Dans le Kordofan, les émirs Mahmoud-Ahmed et Abd-el-Bogi, tous deux parents d'Abdoullah, sont postés à El-Obeid avec 1500 soldats. Sur le Nil-blanc, il y a des postes militaires à Djebel-Redjaff, à Lado et à Fashoda; sur ce dernier point se trouve, avec 5000 à 6000 hommes, l'émir Zelli-Tamal, le même qui, il y a environ quatre mois, a tué le roi des Schilluk. Dans le Sennaar, c'est Karkodj qui est le poste le plus avancé. A Galabat, il y a un poste fortifié sous le commandement de l'émir Mohammed-Ali. A Kassala, il y a environ 500 hommes armés de fusils; mais on redoute de ce côté-là une attaque des Italiens. Berber et Abou-Hamed sont sous les ordres de l'émir Zeki avec ses Baggaras, tandis que Younes commande à Dongola. Comme signe caractéristique

de la situation des mahdistes, il importe de signaler que le dernier voyage du vice-roi d'Égypte dans la Haute-Égypte a répandu la terreur dans tout le Soudan.

C'est, paraît-il, grâce à des émeutes provoquées par quelques officiers, que l'évasion des captifs put avoir lieu. Mais le Père Ohrwalder ne pense pas que ces émeutes puissent avoir aucune conséquence sérieuse. A son avis, il est de toute probabilité que le calife aura réussi à calmer les chefs du mouvement en leur payant un traitement régulier. Son pouvoir est maintenant trop solidement établi pour être facilement renversé. Toutefois, le Père Ohrwalder croit que, tant que durera le régime tyrannique actuel, tout le Soudan, sauf certaines fractions des Baggaras, désirera le retour à la domination égyptienne. D'après lui, dès l'origine, le calife Abdoullah a été le véritable instigateur et directeur du mouvement mahdiste. En réalité, le précédent mahdi n'aurait été qu'un homme de paille. Le calife a maintenant quarante-trois ans, il est fortement gravé de petite vérole, il est estropié et ne sait pas lire, mais il prêche bien. Il devient de moins en moins actif, et s'abandonne à la vie de harem. Les forces des Anglais lui semblent trop considérables pour lui permettre d'étendre sa domination : aussi aurait-il l'intention de se tenir simplement sur la défensive de ce côté. Mais il serait décidé à empêcher Kassala de tomber aux mains des Italiens. Le P. Ohrwalder est très partisan de la réoccupation du Soudan : mais il pense qu'il faut se hâter, car plus l'on tardera, plus l'entreprise sera difficile.

Les documents diplomatiques relatifs à l'entrevue du gouverneur de l'**Érythrée** avec les chefs du Tigré, que l'on vient de distribuer au Parlement dans un *Livre vert*, ne contiennent aucun renseignement nouveau important. Mais ils montrent que, si des accords verbaux ont été pris d'une façon précise sur des points spéciaux, l'accord écrit, constaté dans un échange de lettres, ne contient que des formules vagues. Ainsi, la lettre au roi Humbert, signée par le ras Mangascia et ratifiée par les autres chefs du Tigré, porte seulement, en dehors du serment d'amitié d'usage, la promesse de « respecter l'état actuel des choses et de ne pas entreprendre le moindre acte qui puisse déplaire à l'Italie. » Ces documents ont reçu un accueil froid au Montecitorio. Le comte Antonelli, le négociateur des derniers arrangements avec Ménélick, croit que le gouvernement a eu tort de traiter séparément avec les chefs du Tigré et d'indisposer ainsi le négous, de l'autorité duquel on n'a pas tenu compte. Il aurait demandé qu'on s'en tint au traité d'Ucciali et qu'on en réclamât la stricte exécution.

Le capitaine Nerazzini, qui assistait aux entrevues du général Gandolfi avec les chefs du Tigré, est d'avis que les arrangements susmentionnés

assurent une paix durable, tout en reconnaissant qu'ils ont été pris par Mangascia en son nom et non en celui de Ménélick. Il croit d'ailleurs que Mangascia est en fait complètement indépendant du négous, et qu'on peut le considérer comme le souverain du Tigré; il reconnaît cependant que cette province, dévastée par les dernières guerres, est dans un état lamentable et qu'Adoua à l'aspect de Pompéi.

Une des pièces les plus curieuses du susdit *Livre vert*, est la lettre de serment du ras Mangascia, ainsi conçue :

« Que tu arrives au grand et respectable souverain, Humbert I<sup>er</sup>, roi d'Italie, envoyé par ras Mangascia, fils de Jean, roi de Sion, roi des rois d'Éthiopie.

Comment te portes-tu? Moi, je me porte bien, grâce à Dieu, par la bonté de Dieu, par la foi de Sion, par la prière de Sion.

J'ai eu une entrevue avec le général Gandolfi, et nous avons juré sur l'Évangile et sur la Croix, lui de haïr les ennemis de ras Mangascia, d'aimer les amis de ras Mangascia et de ne rien faire qui puisse déplaire à ras Mangascia, et moi de haïr les ennemis du gouvernement italien, d'aimer ses amis, de respecter l'état présent des choses, de ne faire aucun acte qui puisse déplaire à l'Italie.

Voilà ce que nous avons juré pour que notre amitié dure solidement et éternellement. Tel est le contrat de notre serment, terminé près du Mareb le 29 édar 1884 (année du pardon), soit le 8 décembre 1891.

Secau de ras Mangascia. »

La Compagnie portugaise de **Mozambique** poursuit, devant le tribunal du Banc de la reine, à Londres, la South Africa Company pour les faits qui se sont produits lors de l'invasion de Manicaland. Sir Henry James, avocat de la partie plaignante, a exposé dans son plaidoyer que ses clients avaient dépensé environ 40,000 livres (1 million de francs), pour l'acquisition de certains droits et privilèges relatifs à l'exploitation de mines dans l'Afrique méridionale; qu'en novembre 1890, les représentants des défenseurs ont pénétré sur le territoire où les plaignants travaillaient, et ont, en usant de violence, occupé les propriétés de ces derniers. La Compagnie de Mozambique réclame à la Compagnie anglaise des dommages-intérêts s'élevant à 300,000 liv. sterl. et la restitution de certains territoires du Manicaland. D'autre part, la Compagnie anglaise prétend que les territoires qu'elle a occupés lui ont été cédés régulièrement par le chef Umtassa; en outre, elle réclame la juridiction de la Cour du Banc de la reine, qui, soutient-elle, est incompétente. C'est là que réside le point capital de l'affaire. Après avoir entendu les conclusions des deux parties, la Cour a remis le prononcé du jugement à une date ultérieure.

Pendant bien des années, le **Transvaal** avait refusé de construire des chemins de fer sur son territoire et d'y laisser pénétrer les lignes anglaises du Cap. Il craignait l'absorption dans la Confédération que rêvent les Africanders. Quand il eut compris qu'il lui fallait des débouchés vers la mer, il se tourna du côté du port de Lorenzo-Marquez. Par le traité que lui imposa l'Angleterre en 1889, il fut forcé d'accepter une clause qui permettait aux Anglais de construire des lignes de pénétration dans le territoire de la république sud-africaine, et particulièrement dans la direction des mines de diamants. Aujourd'hui, la ligne qui doit réunir le Transvaal au Cap s'avance jusqu'à Kronstadt, dans l'État libre d'Orange, à environ 80 kil. de la frontière du Transvaal. Dans quelques mois, elle n'en sera plus qu'à une trentaine de kilomètres, et le grand centre minier de Johannesburg n'est qu'à 35 kilomètres dans l'intérieur du Transvaal. Celui-ci ne sera donc plus isolé; une grande région nouvelle sera ouverte à l'influence de la civilisation dans l'Afrique australe.

Les mois de décembre et de janvier ont été, pour les amis de la mission du Zambèze, un temps de douloureuse anxiété causée par des dépêches arrivées au Cap, annonçant la mort de M<sup>me</sup> Coillard, la vaillante femme du héros missionnaire de **Sefoula**, l'initiateur et le soutien de la mission dans cette région. M. Dècle, explorateur français dans cette partie du cours du Zambèze, avait annoncé cette mort au Cap en même temps que celle de M. Vollet, missionnaire nouvellement arrivé au Zambèze. Un échange de dépêches entre l'Europe et l'Afrique australe avait réussi à établir une erreur touchant le décès de ce dernier. Plusieurs raisons plausibles permettaient d'espérer qu'il y avait eu erreur également au sujet de la mort de M<sup>me</sup> Coillard. Ce qui paraissait y avoir donné lieu était le décès de la femme d'un évangéliste conduit au Zambèze par M. Vollet. Malheureusement, une lettre reçue ces jours-ci à Genève, de M. Coillard lui-même, ne laisse plus aucun doute à cet égard. Sa fidèle compagne lui a été reprise déjà au mois d'octobre, et jusqu'ici aucune occasion ne s'était présentée à lui d'en informer ses amis d'Europe. Nous ne pouvons enregistrer ce décès sans adresser un souvenir ému à la mémoire de cette femme courageuse, à laquelle, déjà en 1879, l'explorateur Serpa Pinto reconnaissait avoir dû d'être sauvé d'une mort certaine lors de sa traversée de l'Afrique australe. « Un courage tel que celui de M. et M<sup>me</sup> Coillard, écrivait-il, était celui des anciens martyrs qu'il n'est donné qu'à bien peu de mesurer et de sentir. Quant à moi, j'avoue que je ne saurais rien y entendre, bien que je l'admire de toutes mes forces. » Dans le deuil où se trouve le chef de la mission du Zambèze, nous ne doutons pas que l'affection de tous ceux qui le connaissent

ne l'entoure de la plus profonde sympathie et d'ardentes prières pour qu'il soit consolé et soutenu dans sa grande épreuve. Nous empruntons à la *Semaine religieuse* l'extrait suivant de la lettre susmentionnée : « Que sera cette solitude, déjà si grande quand nous étions ensemble à la partager, et que sera cette vie, déjà si pénible et si dure à deux ? Et pourtant, je ne voudrais pas, si je le pouvais, la ramener sur cette terre de souffrance et de péché. Elle a vécu, elle a travaillé, elle a souffert comme peu de femmes missionnaires l'ont fait. Le Seigneur l'a prise, et il l'a fait avec tendresse. Pendant plus de trente ans, mêlant sa vie à la mienne, elle a — après mon Sauveur et mon Dieu — été tout pour moi. Elle était tout près du centre de tous mes projets. Elle a, en les partageant, embelli mes joies, adouci mes peines, porté sa grosse part de travaux et de fatigues, dans la bonne et la mauvaise réputation, humblement, s'oubliant toujours elle-même avec un dévouement sans égal. Je perds en elle *une femme*, une vraie, dans toute la force du terme, que j'avais reçue comme « une faveur de l'Éternel. » Je pouvais toujours compter sur son jugement et la sagesse de ses conseils. Au début de notre vie de mariage, elle m'avait déclaré que jamais je ne la trouverais entre mon devoir et moi. Elle disait vrai. Si Dieu m'avait clairement appelé au bout du monde, elle m'y aurait suivi joyeusement, sans consulter ni ses goûts ni ses aises. Ce fut pour elle un coup terrible que de quitter Lérivé, l'œuvre de notre jeunesse. Mais elle a fait le sacrifice sans murmure, tout en me disant qu'elle n'aurait plus de *home* ici-bas, et qu'elle serait désormais étrangère et voyageuse sur la terre.....

« Dans de pareilles épreuves, le chrétien fait l'expérience que les bras éternels du Tout-Puissant le soutiennent. La présence de Jésus fait briller dans ses larmes un arc-en-ciel d'espérance et de joie toutes célestes. Que nos amis de Genève demandent tout cela pour moi ! Qu'ils demandent que je puisse me consacrer plus entièrement, sans réserve, au service de cet enfant de nos douleurs, la Mission du Zambèze ! Dieu l'a consacrée par la souffrance : elle grandira, elle s'affermira.

« ..... Ma bienheureuse compagne a pu voir les premiers fruits de la mission. Aurions-nous pu désirer pour elle un plus beau coucher de soleil que ce tout dernier culte auquel elle a assisté ici-bas, un culte où Litia (le fils aîné du roi Léwanika) s'est déclaré chrétien et où le gendre de la reine pleurait et sanglotait ? Dieu soit loué ! Tout ce qu'il fait est bien fait..... »

M. A.-J. Wauters, directeur du *Mouvement géographique*, a entrepris une publication nouvelle, le *Congo illustré*, destiné à vulgariser par l'illustration l'œuvre coloniale poursuivie par les Belges en Afrique. Le *Mouvement géographique* demeurera plus spécialement le journal d'actualité et d'infor-

mation sur l'œuvre belge; le *Congo illustré* le complètera, tout en étant une publication absolument distincte, en donnant des relations de voyages inédites, des notices sur la vie, les mœurs, les coutumes et les industries des indigènes du **Congo**. La première page de chaque livraison donnera le portrait et la biographie d'un des hommes qui ont collaboré à l'œuvre du Congo. Une autre page également illustrée s'occupera de l'avancement des travaux du chemin de fer, l'entreprise fondamentale de laquelle dépend l'ouverture définitive de l'Afrique centrale à l'activité et à l'influence européennes. Des notices sur les animaux, les plantes et les autres productions du bassin du Congo, compléteront chaque numéro qui contiendra de 6 à 8 gravures.

Pour donner une idée du développement du service des transports entre **Matadi** et **Manyanga**, de 1883 à 1891, le *Mouvement géographique* a reproduit un extrait de la correspondance de M. le capitaine Hanssens, chargé de l'ouverture de cet important service, pendant les mois de juillet et août 1883. A ce moment, il eut beaucoup de peine à obtenir 28 porteurs du chef de Banza-Mantéka: aujourd'hui, le mauvais vouloir des petits chefs de cette région s'est transformé, à leur plus grand profit, en une active coopération. Ce même village est traversé chaque mois par plusieurs milliers de noirs montant et descendant, chargés de marchandises, d'approvisionnements et de matériaux. L'armée des porteurs se chiffre actuellement à 30,000 hommes au moins.

L'évêque du **Niger**, S. Crowther, au service de la Church Missionary Society, vient de mourir. C'était le premier prélat noir dans cette région. Il avait lui-même été victime des esclavagistes, ayant été enlevé, sur les bords du Niger, par des chasseurs d'esclaves travaillant pour le compte de la Turquie, alors qu'il avait 10 ans et s'appelait Adjiaï. Ses ravisseurs le troquèrent contre un cheval; puis il fut vendu pour quelques kilogrammes de tabac et un litre de rhum; enfin il fut délivré à bord d'un *dhow* arabe, par un croiseur anglais qui le débarqua à Sierra-Leone, où la veuve d'un missionnaire anglais lui apprit une ou deux langues européennes, le convertit au christianisme et le baptisa du nom de Crowther. C'est alors qu'il se fit missionnaire chez les siens, et son intelligence, son zèle, les facilités qu'il possédait pour se faire entendre et comprendre de ses frères noirs ne tardèrent pas à le rendre très populaire. En 1864, l'ancien esclave fut appelé en Angleterre et solennellement consacré évêque anglican pour les possessions anglaises du Niger. Peu après, il rencontra, sur sa terre natale, son père et sa mère qu'il n'avait pas vus depuis sa première capture par les musulmans. Ce n'est qu'un des incidents d'une très noble existence qui constitue un témoignage vivant des aptitudes des noirs à la civilisation.

Le capitaine Binger, chargé d'une nouvelle mission par le gouvernement français, s'est embarqué à Marseille le 25 décembre, à bord du *Stamboul*, qui le débarquera à **Assinie** avec les membres de la mission : le Dr Crozat, médecin de la marine, connu par son voyage au Mossi dans le coude du Niger ; le lieutenant d'infanterie Branlot, qui a déjà servi sous les ordres du capitaine Binger au Soudan, et qui revient du Dahomey. La mission est chargée d'opérer la délimitation entre les possessions françaises et le pays des Achantis. Elle se rendra par les lagunes Dehi et la rivière Tanoë au village de Nougoua, à environ 5 journées de marche de la côte, où elle rencontrera le capitaine Lamb, commissaire délégué par le gouvernement anglais. Le capitaine Binger a dû prendre à Dakar un détachement de 20 tirailleurs sénégalais qui doivent servir d'escorte à la mission. Le commissaire anglais, de son côté, aura une escorte de Haoussas. Pour leurs travaux, les deux missions longeront la frontière de l'Achanti laissant le Bondoukou à la France, et atteindront le Volta vers le 4° de long. ouest.

Une lettre de **Sierra-Leone** annonce que la commission française de délimitation des Rivières du Sud et des possessions anglaises, dirigée par M. Lamadon, est arrivée en cette ville le 28 novembre. Elle y a été rejointe, le 2 décembre, par la commission anglaise, composée de MM. Kenny, Lamprey, Dr en médecine, et Eliott, botaniste. Il s'agit de fixer les frontières du nord de la colonie de Sierra-Leone conformément aux conventions d'août 1890 et de juin 1891. La mission française est partie le 8 décembre pour Benty, où elle devait former son convoi ; elle a dû se rencontrer, le 15, avec la mission anglaise, dans la crique de Mahila, point de départ des travaux de délimitation. D'après le journal le *Globe*, la frontière suit la crête de partage des rivières Mellacorée et Grande Scarcies, passe entre Benna et Tambaka, de manière à laisser Talla aux Anglais et Thamisso aux Français. De ce point elle rejoint le 10° lat. nord laissant Sulimana et Falaba aux Anglais et le pays du Houbou aux Français.

Nos lecteurs se rappellent que la Chambre de Commerce de Liverpool avait cru pouvoir protester contre les récents arrangements franco-anglais dans l'**Afrique occidentale**. Déjà le ministre des Colonies, lord Knutsford avait opposé à cette protestation une fin de non-recevoir. Le marquis de Salisbury y a fait une réponse analogue. Après avoir montré que l'activité britannique avait eu la principale part dans la mise en œuvre de cette partie de l'Afrique, le premier ministre a cependant reconnu que, sur plusieurs points, elle a été devancée par d'autres puissances. Puis il a ajouté : La Grande-Bretagne n'a pas le monopole des traités et des protectorats. Votre résolution faisait mention du consentement donné par le

gouvernement britannique à l'établissement de la France dans certaines parties de l'Afrique. Ceci donnerait à penser que le pays se figure qu'aucune autre nation ne peut s'établir dans ces régions sans le consentement de la Grande-Bretagne. Une telle doctrine est contraire aux droits des nations, spécifié par l'article 34 du traité de Berlin, qui dit que « nul gouvernement ne peut intervenir sur les territoires occupés en Afrique par une autre puissance, à moins qu'il ne puisse faire valoir des droits antérieurs. »

D'après des avis de Sierra-Leone, Samory, l'adversaire des Français au **Soudan**, a acheté à une maison anglaise 200 fusils à répétition qu'il aurait payés environ 1200 fr. chacun, en ivoire, coprah, etc. Ces armes ont passé sous les yeux des autorités anglaises comme sapin et matériel de construction. On assure aussi que l'Almamy a engagé un sous-officier qui a servi aux tirailleurs sénégalais et des noirs qui ont fait campagne aux Achantis et au Congo belge. Néanmoins, il se montrerait très inquiet de l'issue de la lutte et se préparerait, assure-t-on, à fuir au Mossi, s'il était battu. L'avis de Sierra-Leone dit que la poudre qu'on livre à l'Almamy est de mauvaise qualité, ce qui n'a pas lieu d'étonner, les traitants ayant l'habitude d'acheter au plus bas prix possible les objets de toute espèce qu'ils échangent contre les produits des indigènes africains, et comme de bons fusils et de mauvaise poudre constituent un ensemble des plus médiocres, les Français n'ont pas grand'chose à craindre de l'armement de Samory.

---

### NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Les journaux anglais annoncent que des négociations se poursuivent entre le gouvernement anglais et le Vatican pour le rétablissement de la hiérarchie catholique en Égypte. Le but prochain en serait la nomination d'un évêque anglais au lieu d'un évêque italien à Alexandrie; l'évêque de Portsmouth qui conduit les négociations serait choisi pour ce siège épiscopal.

Une requête signée par un grand nombre d'armateurs et de propriétaires de navires de la Grande-Bretagne a été adressée à la direction de la Compagnie du Canal de Suez, au sujet du transit du pétrole dans le canal. Elle demande que les vaisseaux destinés au transport du pétrole aient des réservoirs spéciaux étanches, construits de façon à empêcher que le liquide ne coule dans l'eau du canal en cas d'accident, afin de ne pas provoquer d'autres catastrophes.

En annonçant le retour en Italie du capitaine Ferrandi, la Société d'exploration commerciale de Milan avoue que l'expédition au Djouba n'a pas complètement réussi, par suite de la trahison d'un serviteur indigène, qui aurait coupé les jarrets des chameaux et des mulets. M. Ferrandi va préparer une nouvelle expédition.

D'après le journal *l'Italie*, partant du principe que les limites établies par les

conventions sur les colonies européennes en Afrique sont arbitraires, et qu'en tenant trop peu de compte des conditions topographiques on s'expose à des contestations pour l'avenir, l'Angleterre est d'avis qu'il faudrait arriver le plus rapidement possible à une connaissance suffisante du relief hydrographique; pour cela, cette puissance propose à l'Italie de dresser des indigènes aux divers travaux topographiques, comme cela se pratique aux Indes anglaises.

Avisé que plusieurs officiers italiens revenus d'Afrique ont amené avec eux des enfants indigènes dont ils ont cherché à se défaire, le ministre de l'intérieur a fait interner ces enfants dans des maisons de correction en attendant leur rapatriement, et a fait défense formelle aux officiers d'en amener de nouveaux.

On mande de Massaouah aux journaux de Rome que le docteur Traversi est arrivé le 8 octobre à la station scientifique italienne de Let-Marefia, dans le Choa. Il a reçu une lettre de Ménélik lui souhaitant la bienvenue. Une effroyable famine règne au Choa.

Notre compatriote, le Dr Conrad Keller, est rentré à Zurich. L'expédition à laquelle il était attaché s'est rendue de la côte des Somalis jusqu'à l'Ogaden, dans la vallée du Webbi; de là, à travers les steppes, elle a poussé jusqu'au Djouba, pour revenir par Bessara et Berbera. Pendant cette exploration qui a duré dix mois, le voyageur n'a éprouvé ni maladie ni indisposition.

Le *Berliner Tagblatt* a été informé, du Caire, que l'état de santé du major von Wissmann s'est amélioré à tel point que l'explorateur se propose de conduire, à la fin de mai, l'expédition chargée de transporter un vapeur au Victoria-Nyanza.

Pour rétablir l'effectif des troupes coloniales allemandes dans l'Afrique orientale au chiffre qu'elles avaient avant la catastrophe de l'expédition Zalewski, l'administration a engagé 300 Soudanais et 300 Zoulous.

D'après des avis de Tanga, des Wadigos s'étaient insurgés sous les ordres du chef Majimbé et occupaient la route qui conduit au Kilimandjaro. Le capitaine Krenzler, commandant de ce district, s'est porté à leur rencontre et les a battus à six heures de marche au N. O. de Tanga, puis il a attaqué et pris d'assaut leur camp qu'il a brûlé.

L'expédition portugaise conduite par le lieutenant Coutinho, qui se dirigeait de Quilimane vers le lac Nyassa, a été en partie détruite par une explosion de poudre. Le chef de l'expédition se trouve au nombre des blessés.

M. Bent, archéologue anglais qui a cherché à résoudre le problème de l'origine de Zimbabyé, ville en ruines dans le Ma-Shonaland, a adressé au *Times*, le 14 janvier, une lettre résumant ses travaux. A l'en croire, et les raisons qu'il donne paraissent très plausibles, il s'agit simplement des ruines de la capitale des Monomotapas, dynastie souveraine de l'empire cafre; il reste de l'ancienne résidence des débris d'une forteresse, d'un palais, d'un temple, d'un établissement pour travailler l'or et quelques autres murailles moins aisément reconnaissables. M. Bent a trouvé un grand nombre de poteries, quelques statues très grossières et beaucoup d'emblèmes phalliques d'un réalisme extraordinaire.

Letsié, le grand chef des Ba-Souto, est mort le 20 novembre dernier, à l'âge de 83

ans. Retenu loin de l'Évangile par la polygamie et le penchant à la boisson, il ne s'est cependant point opposé à l'œuvre des missionnaires. Il est possible que sa succession ne se passe pas sans troubles, la plupart de ses fils ne voulant pas se soumettre à leur aîné Lérotholi.

Un arrêté du gouverneur général de l'État du Congo a créé à Boma un corps de police administrative qui sera chargé de surveiller les voies publiques et les marchés, d'arrêter les ivrognes et les déserteurs, de faire le service d'ordre des tribunaux, etc.

Par un décret du Roi-Souverain, a été instituée, sous la garantie de l'État libre, une caisse d'épargne, ayant son siège au département des finances de l'État à Bruxelles, en vue de favoriser l'épargne parmi les agents de l'administration.

D'après des nouvelles arrivées par la voie du Congo, la situation serait fort troublée dans le Bahr-el-Ghazal, où de fréquents combats auraient lieu entre les mahdistes et les chefs du pays. Les mahdistes perdraient du terrain et verraient leur influence décroître.

L'*Ella Warmann* de Hambourg a embarqué à Terneuze un groupe de sœurs de charité qui se voueront aux hôpitaux et aux écoles de la mission de Matadi.

Un musée congolais sera adjoint aux musées installés au Palais du cinquantenaire à Bruxelles. L'État du Congo, qui fera les frais de cette installation, est en pourparlers à cet effet avec le gouvernement.

L'*Opinion* d'Anvers annonce que, voulant éviter les désagréments que lui causent les engagements de nègres pour la construction du chemin de fer, la Compagnie aurait l'intention d'engager des coolies.

D'après le rapport de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, son capital nominal est de 34,500,000 fr., dont 19,000,000 versés. Elle possède 27 établissements et 10 steamers en Afrique, avec un personnel blanc de 394 personnes, plus un personnel administratif de 45 personnes à Bruxelles. Le tonnage des marchandises exportées en 1891 au Congo est de 14,300 tonnes.

D'après des renseignements fournis par l'administration française des colonies, Savorgnan de Brazza a quitté Brazzaville le 7 décembre dernier, avec une escorte personnelle et un nombre suffisant de porteurs et de laptots sénégalais, pour assurer le succès de sa marche vers la Sanga supérieure et continuer l'exploration commencée par M. Fourneau, en reprenant les tracés inachevés de ce dernier et de M. Chollet. Il ira aussi loin que possible, et s'il ne rencontre pas de trop invincibles difficultés, il obliquera vers l'Est de manière à rejoindre, au Chari, l'expédition Dybowski, partie de l'Oubangi.

Le comte d'Hérisson a été nommé commandant en chef des milices du Congo français, avec mission de créer sur place une milice indigène au service de la France, et destinée à remplacer les corps français qui séjournent dans le pays et qui y sont décimés par la rigueur du climat, les privations et la nostalgie.

Par décret du président de la République française, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères et du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, l'arrangement conclu le 3 octobre 1890 entre la France et le Dahomey

a été approuvé. Par cette convention, le roi Behanzin a reconnu les traités antérieurs conclus entre ses prédécesseurs et la France, le protectorat de la France sur Porto-Novo et l'occupation indéfinie de Kotonou. De son côté, la France s'est engagée, à titre de compensation pour l'occupation de Kotonou, à verser annuellement au roi Behanzin une somme qui, en aucun cas, ne pourra dépasser 20,000 francs.

Il s'est constitué à Londres une Compagnie, la South American Cable Company, pour la pose et l'exploitation de câbles télégraphiques sous-marins entre le Sénégal et l'Amérique du Sud. Le siège social est à Londres, et les bureaux de la Compagnie à Saint-Louis du Sénégal et à Fernambouc.

---

### CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Nos lecteurs se rappellent, que dans la séance du 2 juillet 1891, les représentants des États signataires de l'**Acte général de Bruxelles** avaient constaté que les ratifications de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, du Congo, de l'Angleterre, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Perse, de la Suède et de Zanzibar avaient été déposées. En même temps, ils avaient signé un protocole pour prolonger jusqu'au 2 janvier le délai de ratification. Dès le 3 janvier, ils se sont réunis au département des affaires étrangères à Bruxelles, afin de constater le dépôt des ratifications des puissances qui n'avaient pas rempli cette formalité au 2 juillet dernier. Ils ont pris acte de la remise des ratifications de l'Autriche-Hongrie qui étaient déjà expédiées de Vienne mais non arrivées à Bruxelles le 2 juillet, ainsi que de celles de la Russie et de la Turquie qui avaient été signées mais non encore déposées à cette époque. Les ratifications de la France, rendues possibles par le vote récent des Chambres françaises, ont été également produites. L'examen de l'Acte général de Bruxelles n'étant pas encore terminé au Parlement portugais, le gouvernement de ce pays a exprimé le désir que le protocole lui demeure ouvert jusqu'au 2 février pour le dépôt de ses ratifications. L'assemblée a déferé à cette demande. Le ministre des Pays-Bas a donné l'assurance que le protocole sera soumis à l'approbation des Chambres hollandaises dès la reprise de la session. Dès lors, le Sénat des États-Unis a ratifié le traité de commerce avec l'État libre du Congo et la convention de Bruxelles relative à la répression de l'esclavage.

Comme le dit le *Mouvement géographique* : « Après deux années de délibérations et de négociations interrompues, l'œuvre de la Conférence de Bruxelles est assurée, et le résultat obtenu vaudra les efforts qu'il a coûtés. L'accord des puissances est moralement acquis : un vaste système de répression, applicable sur terre et sur mer, peut être organisé. C'est au